

Examen ou concours :

Série\* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

17 / 20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

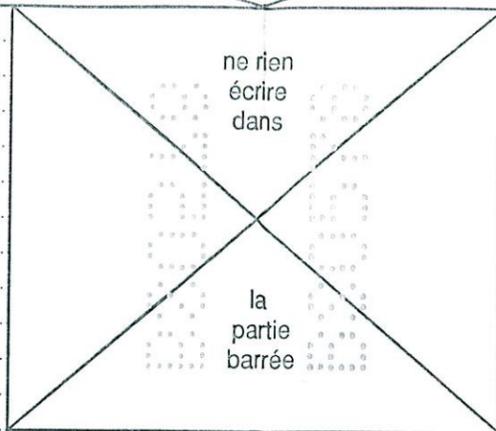
F6 → T2

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Dernièrement, les médias se font le relais d'un nombre croissant de problèmes environnementaux, à titre d'exemple, une vidéo du Monde récemment laisse la parole à un agriculteur se désespérant de l'usage de pesticides qui, s'ils offrent un surplus de productivité des plans cultivés, détruisent aussi les abeilles venant butiner sur ces mêmes plans qui seules rendent possible la reproduction de certaines plantes. Cet exemple montre que le problème de l'environnement se trouve à l'intersection de différents enjeux, et une part économique car on peut, dans le cas considéré, se poser la question de savoir si une réglementation ne réduirait pas la productivité et donc la croissance. Mais aussi micro-sociaux : la destruction de l'environnement s'opère-t-elle au détriment de certains groupes en particulier ? Et macro-sociaux : si la question environnementale semble avoir gagné en visibilité, qu'en est-il vraiment ? <sup>nos modèles de société intègrent-ils l'environnement ?</sup> Aussi, se poser la question de la protection de l'environnement, c'est se demander plusieurs choses : pourquoi protéger ? En effet

N°  
1.17.9

si l'environnement est détruit pour créer des richesses plus nombreuses que les destructions qu'elles nécessitent, pourquoi faudrait-il protéger? Quels sont les dangers qui pèsent sur l'environnement? C'est aussi se demander comment protéger et qui doit protéger (l'Etat, les entreprises, les groupes qui composent la société)? Enfin, c'est se demander quels sont les conséquences et les obstacles liés à la protection de l'environnement. En effet, la question de la "contrainte environnementale" et l'émergence des thématiques écologiques comme champ spécifique des politiques publiques est assez récente car datant des années '80-'90 et les solutions envisagées sont nombreuses et relèvent de logiques différentes, chacune envisageant le problème sous un angle spécifique. D'un point de vue microéconomique, l'environnement est souvent abordé soit comme ce qui est extérieur au marché (i.e. influencé par l'ensemble des externalités), soit comme un bien, souvent public (non rival et non excluible) ou commun (rival mais non excluible), mais on pourrait aussi le définir comme une catégorie subjective des agents culturellement construite: l'environnement comme nature par opposition à la culture, voire comme une catégorie des politiques publiques. On se demandera alors



en quoi la question de la protection de l'environnement peut prendre des formes diverses, chacune appelant des modes de protection spécifiques et dépendant de la manière dont l'environnement est envisagé, mais toutes reliées par la position d'"extériorité" de l'environnement par rapport à l'économie et à la société?

Regardons dans un premier temps quels problèmes environnementaux se posent et est-il indispensable qu'il peut être nécessaire de protéger l'environnement?

Puis, voyons quels peuvent être les moyens et les manières de porter solution à ces problèmes, en nous posant la question de savoir qui doit protéger et comment.

Enfin, envisageons les conséquences, les limites et les obstacles à une protection de l'environnement, obstacles tant économiques et politiques que culturels.

Tout d'abord, remarquons que le premier problème peut venir du fait que l'environnement n'est pas pris en compte par les marchés, il peut en résulter des externalités venant dégrader ou dévaloriser l'environnement (compris ici comme ce qui est extérieur aux marchés). Ensuite, l'environnement, envisagé comme bien

ensemble, est confronté à des problèmes de surexploitation pouvant mener à la destruction des ressources qu'il offre.

La question de la protection se pose également du fait de l'utilité différentielle de l'environnement en fonction du milieu social et de l'incohérence des comportements de consommation.

La question de la protection de l'environnement revient en partie celle de la gestion des externalités de marchés. En effet, les producteurs n'intègrent pas dans leurs fonctions de coûts les coûts environnementaux de leur activité ; de ce fait, celle-ci est néfaste pour l'environnement, c'est-à-dire que les producteurs produisent des quantités trop élevées ; cette production génère une diminution de l'utilité des autres agents économiques sans que ceux-ci puissent réagir car l'environnement n'est la propriété de personne. Dès lors, certaines activités sont productives de nuisances mais la perte d'utilité occasionnée par celles-ci et donc de coût social qu'elles comportent n'est pas prise en compte par le marché : c'est ce que l'on appelle une externalité négative, celle-ci pouvant prendre la forme d'une pollution. On peut donner l'exemple ici de la pollution d'une rivière : si la rivière n'appartient à personne, une usine pourra la

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

N°

4/...

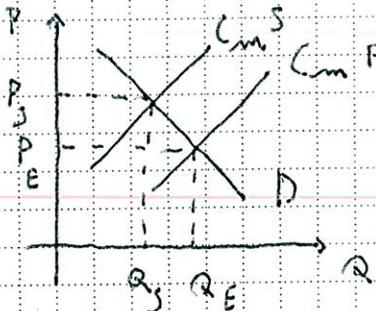
Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

polluer alors même que cette pollution diminue l'utilité des pêcheurs utilisant celle-ci, comme le montre le schéma ci-dessous :



$C_m S$  : coût marginal social

$C_m P$  : coût marginal privé

D : demande

$P_E / Q_E$  : prix effectivement pratiqué et quantité effectivement produite

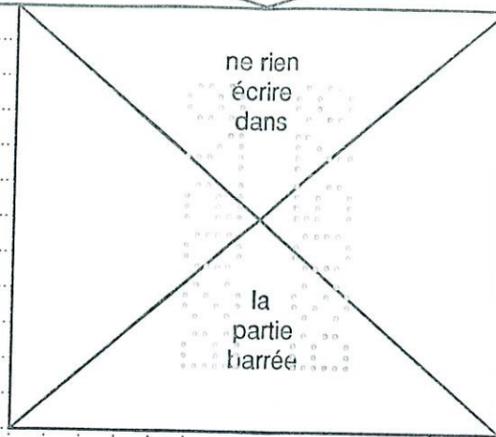
$P_S / Q_S$  : ce que devrait être le prix et la quantité avec prise en compte des externalités.

L'externalité de l'environnement mis à nu du marché peut conduire à la dégradation de celui-ci par la pratique d'activités produisant des externalités négatives au-delà de ce qui est souhaitable (notion de pollution économique : il n'y a pollution au-delà de ce qui est toléré par l'utilité collective).

Mais l'environnement peut aussi être étendu

N°  
5/13

comme une ressource exploitable par les agents économiques et non pas seulement comme ce qui est extérieur au marché et n'appartient à personne. Il y a alors une porosité entre l'environnement comme ressource et la notion de bien public :



non rival, c'est-à-dire dont l'usage ne réduit pas la quantité disponible et non-excludable c'est-à-dire accessible à tous (Exemple: l'air) comme avec celle de bien commun: rival et non-excludable (Exemple: un pâturage qui n'appartient à personne). Or, pour les ressources environnementales s'apparentant à des biens communs, le problème de la surexploitation se pose comme il a montré G. Hardin dans son article sur "la tragédie des communs", comme il l'explique à partir de l'exemple des prés communaux anglais au XVII<sup>ème</sup> siècle. Lorsque la valeur de la laine de mouton s'est mise à augmenter, les prés communaux, des espaces de pâture n'appartenant à personne, ont été massivement investis par les éleveurs ce qui a mené à leur destruction et à la ruine de ces mêmes éleveurs. Le phénomène peut s'observer pour un grand nombre de ressources environnementales comme par exemple les forêts non privées ou les terres arides par une exploitation irraisonnée: c'est alors l'environnement comme bien non exclu-

N°  
6./19

stiques particulières qu'il s'agit de protéger. Ce problème semble en outre lié à celui de la surexploitation de certaines ressources qui, en augmentant la demande donc le prix, pousse à les exploiter pour répondre à des besoins excédant le nécessaire. On peut ici penser à l'exemple des animaux qui sont une ressource découlant du fait de l'augmentation de la demande de produits à base de composants animales (vêtements, sacs, objets de luxe, viande...) qui pousse à une surexploitation de cette ressource. L'anthropologue M. Galin dans Âge de pierre, âge d'abondance montre ainsi que la société de consommation <sup>émerge</sup> fait émerger des besoins secondaires nombreux pour ont été à l'origine de cette surexploitation.

Enfin, la question de la protection de l'environnement se pose pour des raisons sociales: le document 5 permet de porter un regard sur la sensibilité des individus à l'environnement à la fois sur un plan diachronique (d'une génération à l'autre) et d'un point de vue synchronique (sur une même génération) suivant différentes variables sociales (âge, diplôme, PCS, revenus, taille de l'agglomération). Il permet tout d'abord d'isoler un effet de génération certain: la sensibilité à l'environnement a globalement augmenté entre 1995 et 2010

N°  
7./19

quelque soit la position sociale occupée.  
Sur le plan synchronique on remarque  
aussi un effet d'âge : la sensibilité à  
l'environnement suit une trajectoire en  
cloche avec un pic vers 40-49 ~ 60-69  
ans puis une stagnation ou un déclin.

La sensibilité est aussi globalement plus haute  
chez quelle que soit la génération si on considère  
le diplôme, la PCS et la taille de l'agglomération  
(en effet, une ville où l'environnement naturel  
est plus rose peut en augmenter la valeur). Néanmoins,  
il est intéressant de remarquer que la position  
dans la hiérarchie des revenus a des effets  
différents : si la sensibilité augmente avec le  
revenu - en 95 et en 2000, cela n'est pas  
le cas en 2005 et pas tout à fait en 2010.

Quelles conclusions en tirer : la sensibilité à  
l'environnement augmente selon la position sociale.  
En effet, des personnes les plus sensibles  
combinaient un âge avancé, la possession d'un  
diplôme et un haut revenu mais cette dernière  
variable, le revenu, semble peu prédictive pour  
être au contraire un facteur de désintérêt pour  
l'environnement. En effet, la richesse permet  
de s'offrir à titre privé ce que l'environnement  
dégrader n'offre plus (en particulier, vivre  
privé avec des vacances en montagne etc...)

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

N°

8/...

NE RIEN ÉCRIRE

Examen ou Concours

Série\* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Comme le souligne l'économiste et écologiste A. Lipietz : un environnement de qualité est surtout un bien pour les plus pauvres et ce sont aussi eux qui paient le prix fort en cas de dégradation car ne pouvant plus avoir accès à certaines ressources alors que les plus riches peuvent maintenir leur niveau de vie en substituant à ce qui n'est plus accessible à tous dans l'environnement des biens privés : l'utilité retirée des biens communs et publics n'est pas la même selon la position dans l'échelle des revenus. Outre ce problème d'inégalité face à l'environnement se pose aussi sous un autre mode : si les personnes ayant la position sociale la plus élevée sont les plus sensibles à l'environnement, dans les faits, ce sont aussi eux les plus gros pollueurs comme le montre le document 6 : le tableau 6.2. montre que les plus riches sont ceux qui ont le plus d'équipement électroménagers consommant de l'énergie électrique : avec même une surconsommation illustrée par la possession de certains équipements en plusieurs

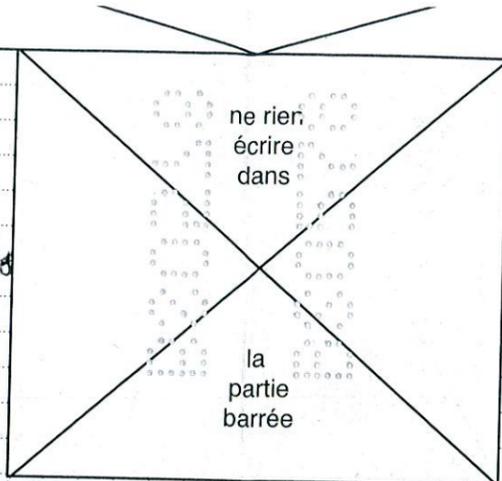
N°

3.13

exemplaires (par exemple les téléviseurs).  
 Le graphique 6.6 montre qu'avant à lui que  
 pour les PCS plus élevées, l'équipement <sup>de 8 à 2000</sup>  
 substituable est plus important et en croissance,  
 cette tendance étant suivie par les PCS  
 moins élevées même si, dans l'ensemble,

leur consommation est inférieure: cela illustre  
 un effet pervers de la société de consommation  
 relevé par R. Franks dans la course au luxe:  
 les classes supérieures vont se distinguer par une  
 consommation abondante, ce qui va pousser les  
 classes moyennes et populaires à les imiter et à  
 consommer davantage comme par un "effet de  
 démonstration" (Duesenberry). Le creusement des  
 inégalités et la logique de distinction inter groupes  
 ont donc comme conséquences une pollution et  
 une surproduction ayant des effets néfastes sur  
 l'environnement.

Quels sont alors les modalités de protection  
 pouvant s'adapter à des différents problèmes. On  
 peut penser à mettre en place une fiscalité environne-  
 mentale trident la question de la pollution économique.  
 Redéfinir les droits de propriété afin de réviser  
 l'accès aux biens communs et enfin, faire en  
 sorte que les groupes sociaux qui polluent le plus  
 s'en tiennent à leurs préférences et ne soient pas



incobérents.

L'Etat a différentes manières de traiter les  
 problèmes de la protection de l'environnement, il  
 peut, pour faire face aux problèmes de  
 externalités négatives, définir une certaine quantité  
 admissible de pollution <sup>admissible</sup> après d'essayer de réduire  
 la pollution: c'est une approche centralisée et  
 équi consiste en la mise en place d'une règle  
 uniforme pour toutes les entreprises: l'Etat  
 impose une quantité. Les inconvénients de cette  
 première méthode sont multiples: l'Etat ne  
 devrait s'y reprendre à plusieurs fois afin  
 d'atteindre le niveau de pollution qu'il juge  
 souhaitable, en outre cette méthode conduit à  
 une certaine inégalité entre les entreprises, toute  
 n'ayant pas le même coût de dépollution comme  
 le montre le document deux: certains secteurs,  
 en particulier ceux qui produisent à partir d'en-  
 ergie fossile (pétrole et gaz), ont des émissions  
 élevées, et dans ce secteur <sup>certaines entreprises ont une haute émission et</sup> un chiffre d'affaires plus  
 faibles que leurs concurrents. Par exemple  
 Exxon Mobil a des émissions plus hautes que  
 la Royal Dutch Shell mais un chiffre d'affaires  
 plus faible, une quantité admissible de pollution  
 la mettrait dans une position encore plus délicate.  
 Il semble alors qu'une réglementation qui  
 ne prend pas en compte les

N°  
10.113

N°  
10.113

coûts de chaque entreprise soit plus efficaces  
soit la mise en place d'un marché des  
droits à polluer qui permet la même chose  
sans avoir besoin d'une connaissance des  
coûts de dépollution de chaque entreprise ni  
d'une institution comme l'Etat pour décider  
de la réglementation. Les droits à polluer  
permettent d'intérioriser la contrainte environ-  
nementale en intégrant directement le coût social  
aux fonctions de production et s'inscrivent  
dans la droite ligne du théorème de Coase  
notant qu'une définition des droits de propriété  
permette de régler le problème des externalités  
et ceci, peu importe qui a les droits de propriété.

Pour ce qui est du problème de la "régulation  
des communs", le document 3 issu du texte  
de la prise Michel d'économie E. Ostrom, La  
Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle  
approche des ressources naturelles (1997), permet  
une approche alternative. Alors que les solutions  
que nous venons de voir se fondent sur un système  
régulateur de l'Etat ou bien une internalisation sur  
le marché; une "régulation centralisée" ou une  
"privatisation", Ostrom propose de confier les  
ressources communes ou "communes" à des collectifs.  
La thèse du "bundle of rights" (faisceau de  
droits) permet de penser comment des

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

Note :

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

20

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

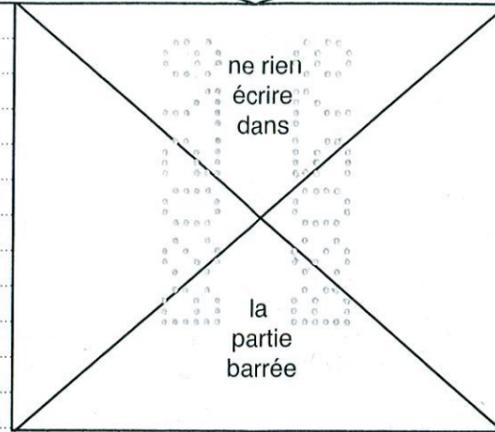
groupes auto-organisés peuvent assurer une gouvernance viable de ressources partagées en fractionnant le droit de propriété de manière à garantir un accès optimal et soutenable à la ressource : la si la pensée économique classique envisage le propriétaire comme concentrant tous les droits sur son bien, l'écon distingue entre le droit d'usage, le droit d'accès, le droit d'aliéner le bien et le droit d'autoriser ou non l'accès, ces droits pouvant être portés par plusieurs individus différents. La protection passe ici par une forme d'auto-gestion facilitée par un droit fonctionnel donc plus souple : c'est la société et non l'état ou le marché qui agit sur l'environnement.

On peut enfin envisager de faire coïncider le comportement des agents avec leurs préférences déclarées : si les P.C. les plus élevées sont des comportements de consommation <sup>(dans 6)</sup> dommageable sans même qu'elles déclarent tenir à l'environnement, ceci est le résultat de ce que R. Thaler appelle une "incohérence dynamique" à savoir le fait

N°  
13/109  
.../...

"Le fait d'exempter implicitement du droit de TVA avec l'horizon temporel que l'on considère": la valeur actualisée d'un bien change avec la position temporelle de l'agent. Quand vient le temps de consommer <sup>certains biens</sup>, il peut être préférable pour l'agent de le faire alors même que cela ne lui paraissait pas une bonne chose dans le passé du fait de préférences pour un environnement de qualité. Une solution à ce problème est celle du postmodernisme libertaire qui consiste à obliger les agents à rester conformes à leurs préférences déclarées à un instant donné, par exemple en leur faisant signer un document écrit et engageant: On pourra limiter la course au luxe en empêchant les classes supérieures d'acheter certains produits dans des proportions excédant le nécessaire. Ces solutions ne doivent toutefois pas contribuer à marquer les obstacles à la protection de l'environnement, ces derniers pouvant revêtir plusieurs formes.

D'une part, la contrainte environnementale est un frein au développement économique potentiellement porteur d'inégalités internationales. En outre, la question de la protection de l'environnement doit pouvoir s'imposer comme problème social. Enfin, il importe, plus fondamentalement de poser



le problème dans des termes adéquats en reformulant certaines de nos catégories.

La prise en compte de la contrainte environnementale pose tout d'abord un double problème suivant le type d'économie considéré: pour les économies développées, n'est-elle pas un des facteurs de la "régression séculaire" dans laquelle semblent être rentrées les économies occidentales. C'est en tout cas l'une des explications avancées par l'économiste américain R. Gordon. Le document 7 a vu dans ce sens en montrant que nos pays, même post-industriels, sont encore les plus gros pollueurs, mais cela suit une pente descendante du fait de la tertiarisation de nos économies où <sup>devenues moins importantes</sup> les ressources naturelles. Néanmoins, le vrai problème se pose pour les économies en voie de industrialisation comme celles des pays en développement. Le document 7 montre, en s'appuyant sur la courbe environnementale de Kuznets que ces dernières sont celles qui connaissent le plus haut niveau de pollution, ce qui atteste la figure 7. a avec le cas de la Chine dont les émissions de CO<sub>2</sub> par tête ont dépassés celles de l'UE en 2012 ce qui en fait le deuxième plus gros pollueur mondial. La question de la protection de l'environnement rencontre donc celle du développement et tend à devenir une des nouvelles lignes de

fracture Nord / Sud, les pays du Sud demandant des contraintes moins importantes du fait de leur situation économique : un problème qui est illustré la négociation du protocole de Kyoto puis, plus récemment, de la COP 21.

ne rien écrire dans

la partie barrée

En outre, pour que la protection de l'environnement soit véritablement prise en charge, elle doit surtout devenir un enjeu à l'échelle nationale ce qui est loin d'être le cas au vu de la faible part du budget de l'Etat mobilisée en faveur d'une action protectrice (mise en place de taxes, de liens incitatifs...). Le ministère de l'écologie tient une place secondaire et l'environnement a seulement une place importante dans le champ médiatique.

ici, la sociologie des politiques publiques, notamment la théorie de la "mise sur agenda" de Cobb et Elder : "the dynamics of agenda building".  
Cela veut dire qu'un problème ne peut être inscrit sur l'agenda politique qu'à l'issue d'une construction sociale en trois étapes : l'existence du problème, la définition du problème par un groupe légitime et enfin, la création de catégories de l'action publique permettant de le traiter : celles-ci semblent manquer aujourd'hui ou ne pas être satisfaisantes car fondées sur des "paradigmes" anciens. L'objectif est donc sans doute plus profond

N°

16/18

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

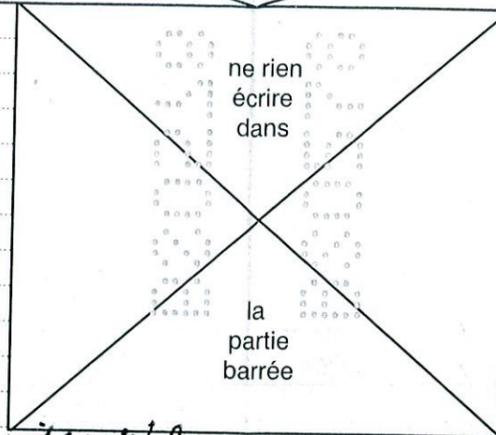
d'ordre culturel.

Ainsi, dans le document 1. Ph. Descola, responsable de la Chaire d'anthropologie de la nature au Collège de France, met l'accent sur notre impossibilité à penser de nouvelles formes d'interactions avec la nature, c'est-à-dire avec des non-humains, semblable que nous sommes par nos catégories de penser traditionnelles et notamment par notre vision "naturaliste" de l'environnement qui le renvoie à une "nature" extérieure à l'humainité qui serait quant à elle, caractérisée par la culture. Dans Par-delà-nature et culture, il montre à quel point cette vision ne naît pas de soi à partir de ses travaux sur les Achéuars, un peuple d'Amazonie qui voit dans les non-humains une "intérieurité" semblable à la nôtre. Il pointe en effet de multiples manières de lire des lignes de discontinuité entre humain et non-humain (naturalisme, totémisme, mimisme), la nôtre n'est qu'une d'entre elles mais elle dirige notre vision et nous empêche de penser

N°  
27/19

des formes alternatives d'interaction avec les non-humains. C'est néanmoins ce que c'est employé à faire la sociologie pragmatique de B. Latour avec sa théorie de l'"acteur-réseau" qui doit nous aider à élaborer de nouvelles catégories d'action sans avoir à nous en remettre à celles <sup>qui maintiennent la</sup> préexistantes <sup>différentes</sup> : le marché, l'Etat, les collectifs humains. Il s'agit en effet de "déplacer les objets institutionnellement définis comme politique" (ibid) afin d'"organiser et penser les interactions". L'enjeu est le changement de paradigme pour avancer.

En conclusion, les problèmes environnementaux naissent d'abord des limites de nos principes de vision et de division du monde, chacun apportant sa déformation spécifique. La protection de l'environnement passe donc pour l'instant par des recettes "classiques", mais demande, pour être véritablement menée dans les sociétés occidentales, un renouvellement de nos catégories d'action. Cela ne régit <sup>toutefois</sup> pas d'autres aspects du problème comme celui des relations entre pays en développement et pays industrialisés. La protection de l'environnement passe en tout cas par sa réintégration dans nos systèmes économiques sociaux et politiques, celle-ci pouvant prendre



plusieurs formes comme nous l'avons vu.

N°  
13/13

N°  
13/13